

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Six mois: 16
Trois mois: 8
Poste: 85 fr.
Six mois: 18
Trois mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
10 Juin 1884.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 9 juin.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet relatif à la convention passée avec la Compagnie des allumettes.

M. Marion expose un contre-projet portant que l'impôt sur les allumettes sera supprimé à partir du 1^{er} janvier 1885 et remplacé par une majoration de 15 0/0 sur le prix de la vente des tabacs de luxe.

Le sous-secrétaire d'Etat aux finances combat ce contre-projet et demande le maintien de l'impôt actuel en raison des nécessités budgétaires.

Après un échange d'observations entre MM. Marion, Labuze, Demerçay, l'article 1^{er} du projet de M. Marion est repoussé par 263 voix contre 172.

M. Leydet développe un autre contre-projet tendant à établir la liberté de fabrication avec un impôt sur les allumettes fabriquées.

M. Demerçay, rapporteur, combat le contre-projet de M. Leydet qui est repoussé par 274 voix contre 228.

M. Saint-Romme expose un contre-projet tendant à une nouvelle adjudication du monopole des allumettes.

Le sous-secrétaire d'Etat aux finances combat ce contre-projet qui est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à un pointage.

Pendant ce pointage, M. Dreyfus monte à la tribune et donne lecture de son rapport sur le projet de révision.

Dans ce rapport, M. Dreyfus justifie le système de la révision limitée. Il estime que le gouvernement a sagement fait en ne remettant pas en question toutes nos institutions. En cela, d'ailleurs, il a répondu au vœu manifesté du pays et de la Chambre. D'ailleurs, ce n'est pas été le moyen d'arriver à la réunion du Congrès que de propo-

ser la révision illimitée, car le Sénat aurait certainement refusé son assentiment.

Le rapporteur justifie ensuite en droit la thèse de la limitation préalable du Congrès qui est confirmée par les précédents. En fait, il expose qu'une fois que les deux Chambres auront pris l'engagement de ne pas sortir du cadre tracé d'avance aux délibérations du Congrès, il est certain que la limitation sera observée.

Enfin, le rapporteur dit que la commission a cru ne devoir indiquer aucune solution, parce que les solutions doivent sortir exclusivement de la délibération de l'Assemblée nationale.

Chronique générale.

Le bruit court, dans les couloirs du Sénat, qu'il se forme un groupe très-compact d'opposition contre le projet de révision.

Cette campagne serait dirigée en réalité par l'Élysée. On assure, en effet, que M. le général Grévy et M. Albert Grévy sont à la tête du mouvement.

De là, grande irritation de M. Ferry qui, étant donné les marchés passés entre lui et la majorité de la Chambre des députés, tient énormément aujourd'hui à faire adopter son projet.

ELECTIONS LÉGISLATIVES.

Dimanche, des élections de députés ont eu lieu dans la 2^e circonscription d'Autun (Saône-et-Loire) et dans l'arrondissement de Louhans (même département).

En voici le résultat:

Autun. — Inscrits, 17,765; votants, 5,123. — M. le docteur Félix Martin, républicain, élu, sans concurrent, par 4,674 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Reyneau, décédé. Aux élections du 21 août, M. Reyneau avait été élu par 7,403 voix, sans concurrent.

Louhans. — Inscrits, 24,167; votants, 15,790. — M. le docteur Guillemaut, républicain, 8,577 voix, élu; M. Garnier, conservateur, 7,076.

Il s'agissait de remplacer M. Logerotte, républicain, décédé. Aux élections du 21 août, M. Logerotte avait été élu par 10,617 voix contre 6,007 données à M. Puvis de Chavanne.

RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE.

Les Chambres vont être saisies du projet de loi concernant le renouvellement du privilège de la Banque de France.

Ce privilège expire en 1897, mais il est de nécessité de le renouveler longtemps avant son expiration.

Il avait douze ans à courir quand il fut renouvelé en 1826, et le Corps-Législatif s'occupait dès 1855 de son renouvellement, c'est-à-dire douze ans avant son expiration.

Ce privilège n'est continué à la Banque de France qu'à certaines conditions qui placent cet établissement au niveau des besoins commerciaux et financiers du pays.

Quelles exigences nouvelles vont manifester les Chambres?

Il est dès maintenant certain qu'elles réclameront l'augmentation du capital social et l'expansion des succursales à un degré tel que la Banque devra accepter à l'escompte ou au recouvrement toutes valeurs de commerce quel qu'en soit le lieu de paiement en France.

La pénurie de nos finances conduira sans doute les Chambres à réclamer pour l'État le privilège de la souscription du nouveau capital qui se constituerait sous la forme d'actions de 1,000 francs, c'est-à-dire au pair. Leur plus-value certaine procurerait au Trésor une ressource précieuse pour le budget de 1886-1887.

Cette expansion de la Banque de France ne pourra manquer de jeter une certaine perturbation dans notre organisation financière actuelle. Elle tarira instantanément les sources du travail des quelques sociétés à succursales encore existantes.

UNE SINGULIÈRE COMPENSATION

La Chambre a eu beau, se rendant enfin à l'évidence, reconnaître que, dans l'état actuel de nos finances, il était absolument impossible d'augmenter le traitement des instituteurs primaires, M. Paul Bert ne se tient pas cependant pour battu. Il s'est mis en tête de trouver par n'importe quel procédé l'argent qu'il réclame pour ses protégés.

Né pouvant augmenter les recettes budgétaires, il s'est dit qu'il était un moyen bien simple d'avoir les fonds qu'il cherche: c'était de les prendre sur d'autres chapitres, de découvrir Paul pour couvrir Pierre.

Voilà comment il propose tout bonnement de réduire de 44 à 4 millions les subventions allouées aux communes pour alléger les charges de l'instruction primaire. Ces 40 millions qu'il enlève aux communes, il les distribue libéralement aux instituteurs, dont les minima de traitement seront ainsi élevés de 200 fr.

En un mot, son procédé financier consiste dans une véritable banqueroute de l'État envers les communes.

L'on sait, en effet, avec quelle solennité ces promesses de subventions furent faites autrefois aux communes. Sans doute l'État est fort en retard dans leur paiement, mais enfin les communes n'ont pas encore perdu toute confiance dans leur débiteur, elles espèrent que les annuités qui leur sont dues leur seront un jour payées. Si M. Paul Bert réussit à faire voter son amendement, c'est un espoir auquel elles devront à tout jamais renoncer.

Telle est la singulière compensation dont s'est avisé ce grand financier.

M. Paul Bert, qui semble ignorer complètement que l'État, autant et même plus que personne, doit être fidèle à ses engagements, n'est pas mieux instruit, ou, du moins, feint de ne pas l'être, des plus simples conditions de l'égalité civile.

En excluant les instituteurs congréganistes de l'augmentation de traitement qu'il

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

— Ah! quelle vie, mon cher, quelle vie est la mienne, continua le futur député avec une teinte de mélancolie. Déjà les supplices m'arrivent à flots pressés. C'est une marée montante; elle va me submerger... C'est Pierre qui veut un chemin de tabac; c'est la veuve Giraud qui désire un bureau soi dit cet escroc, qui rêve un bout de ruban à la boutonnière, sans doute pour voiler ses indécidables... Que devenir au milieu de tous ces questions? J'en perds l'esprit!... Ah! si cela continuait toutes les missives, je renoncerais à tout. Ici Félicien fit entendre un rire sardonique.

— Vous fermerez impitoyablement votre porte! Vous renverrez toutes les missives!... Allons donc, Deline; c'est-à-dire que vous promettez tout. Mais on promet, on promet toujours, mon cher. On prévient les désirs; on donne des poignées de

maines chaudes et énergiques qui doublent la valeur des mots. On fait miroiter, aux yeux des populations émerveillées, une pluie d'or. On encourage les ambitions timides, et l'on arrive ainsi au milieu des vivats, à la gloire, aux honneurs, au pinacle. Alors, du haut de son piédestal, le geste rond et la bouche en cœur, on fait à la foule un profond salut; et tout est dit, toutes les promesses sont oubliées!

— Et la foule est furieuse, fit M. Deline.

— Qu'importe! on est député!

Ils se mirent à rire bruyamment.

Quant à Lucienne, rouge de colère, elle avançait, dans la direction de Félicien, son poing fermé:

— Démon! grommelait-elle. Quelle «malchance» pour nous que notre monsieur t'ait trouvé sur sa route.

J'étais confondu. J'éprouvais une sorte d'étonnement douloureux. Je ne pouvais comprendre cette habileté, cette astuce, ces vaines promesses, et pourquoi ne pas les appeler par leur nom? ces mensonges hypocrites. Je songeais à mes chers élèves, dont la nature était si droite, et je bénissais le ciel du retard apporté à la leçon.

Qu'ils eussent souffert, s'ils avaient entendu M. Deline et son perfide conseiller! Ils eussent été froissés dans leurs sentiments les plus chers; ils eussent senti mourir le respect pour le père qu'on doit vénérer; et, ce respect, en mourant, aurait

certainement produit, dans leurs âmes, un cruel déchirement.

Les deux causeurs quittèrent la bibliothèque. Et, parlant de blés à moudre, de millions à gagner, ils se perdirent sous les ombrages du parc.

Peu de temps après, je vis arriver Louis et sa sœur. Leur visite de charité avait mis une douce flamme dans leurs yeux. Marthe tenait, en main, une gerbe de pâquerettes entourées de folle avoine.

Elle prit une tapisserie. Louis s'assit en face de moi. Alors commença cette leçon répétée chaque jour, et chaque jour, aussi, donnée avec une joie de plus en plus vive.

La semaine suivante, aux Platanes, j'aperçus, placardées sur les murs de la mairie, d'énormes affiches bleues et rouges; et les naïfs villageois, le cou tendu, le nez en l'air, l'œil ébahi, déchiffraient, en les épelant, les belles promesses des futurs députés.

La proclamation de M. Deline, majestueuse et agrémentée de drapeaux tricolores, tenait, à elle seule, tout un pan de mur.

Le père Jacques, mon vieil ami le braconnier, le buste en avant, les lunettes sur le nez, lisait avec une attention extrême; et, tandis qu'il avançait dans sa lecture, ses joues maigres se plissaient, sa grande bouche se fendait jusqu'aux oreilles, ses narines se dilataient; puis, avec un grand éclat de rire:

— En voilà du neuf! mazette! comme il a changé; le minotier! Voilà que maintenant il aime le pauvre monde!... Si c'est pas à mourir de rire!

Jacques reprit sa route en haussant les épaules, et en branlant sa vieille tête.

— Avez-vous lu, monsieur Trévirec? me demanda-t-il au passage. Et dire que tant de gens vont croire ce tas de mensonges!

— Mon bon Jacques, repartis-je en souriant, le vin coulera à flots dimanche; cela donnera la foi.

Les groupes se formaient devant les affiches, et, comme je traversais la place, je fus rejoint par Germaine la bûcheronne.

Son visage était pensif sous sa cornette blanche. D'un air embarrassé, elle roulait le coin de son tablier.

— Ah! Seigneur Dieu! c'est vous, monsieur Trévirec, dit la bonne femme, jetant un coup d'œil sur le journal que je tenais à la main; dites-moi, vous qui connaissez si bien les écrits, est-ce que vous ne pourriez pas nous donner un bon conseil? Vrai, nos hommes sont bien embarrassés avec toutes ces «volutions».

— Mais, Germaine, répondis-je avec le sérieux du pédagogue, il faut choisir celui des candidats qui vous paraîtra le plus digne.

— Ah! c'est commode à dire, monsieur Trévirec, fit-elle en ouvrant ses grands yeux; mais là, bien vrai, comment que vous voulez qu'on s'y recon-

réclame pour les instituteurs primaires, ne viole-t-il pas ouvertement le grand principe d'égalité ?

Français et citoyens, les instituteurs congréganistes, dès qu'on les emploie, ont le droit d'être traités comme tous les autres instituteurs. Leur assigner un traitement d'exception, c'est les mettre en quelque sorte hors la loi. Inscrivez contre eux, dans le budget, un traitement au rabais, ce n'est pas seulement une iniquité, c'est la violation d'un principe que depuis 1789 toutes les constitutions françaises ont proclamé et consacré.

Cela ne fait que trotter et enlaidir.

On vient de publier le tableau du rendement des impôts pendant le mois de mai 1884 et le total de ce tableau est inférieur de plus de six millions au rendement prévu par M. le ministre des finances dans ses évaluations budgétaires. Si la confiance renaît, on reconnaîtra bien que l'argent se cache.

Plusieurs journaux annoncent que M. Francisque Sarcey va entrer chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu pour se faire faire l'opération de la cataracte.

Ces établissements hospitaliers religieux sont donc meilleurs qu'on ne croirait en lisant les articles du *XIX^e Siècle*, puisque M. Sarcey demande ses soins à l'un d'eux.

M^{lle} Nevada, de l'Opéra-Comique, dont nous avons successivement annoncé le baptême et la première communion, a reçu vendredi matin, à huit heures et demie, à la chapelle de la Nonciature, le sacrement de la confirmation.

LA CATASTROPHE DE LILLE. — De diverses déclarations faites à M. Six, commissaire de police, il résulte que la catastrophe de l'esplanade serait l'œuvre de criminels. Des gaziers assurent avoir remarqué pendant plusieurs nuits qu'on travaillait dans l'ascenseur sans lumière. Un cafetier du Ramponeau aurait vu, aussi, un individu qui rôdait vers onze heures du soir du côté de l'appareil.

Le concessionnaire, interrogé, a déclaré qu'il n'avait fait travailler personne à l'ascenseur, pendant la nuit.

L'incident Judet et MM. Arène et Peraldi.

Il s'est produit à la Chambre des députés, entre M. Paul de Cassagnac et M. Emmanuel Arène, un incident dont nos lecteurs ne comprendraient pas l'origine si nous ne mettions sous leurs yeux les pièces du procès.

M. Judet avait dit dans la *France* que la Compagnie insulaire, dont les bateaux relient la Corse au continent et qui est dirigée par M. Correlli, manquait à tous ses engagements envers l'Etat, mais qu'elle était protégée contre toute revendication de ce

chef par l'influence de MM. Arène et Peraldi, auxquels la Compagnie servait, en échange de leurs services, une somme annuelle de 9,000 fr. pour M. Peraldi et de 42,000 fr. pour M. Arène. La *France* ne faisait d'ailleurs que reproduire les allégations d'une feuille bjacienne.

M. Emmanuel Arène, en réponse à ces accusations, écrivait il y a quelques jours dans *Paris* :

« Je trouve, comme don de jayeux retour à Paris, une accusation nouvelle de bolandisme. Il s'agit de relations financières que nous entretenions, mon collègue et ami Peraldi et moi, avec la Compagnie insulaire de navigation à vapeur.

« Cette chose avait traité déjà dans de pauvres petits journaux corses vivant et mourant de scandales. Nous l'avions dédaignée, ayant la prétention d'être assez connu chez nous pour n'avoir pas à répondre à certains journalistes et à certaines attaques.

« Nous aurions même continué à la dédaigner, si elle n'avait été reproduite, à Paris, que par le journal la *France*.

« Mais, d'autres journaux, désirant savoir ce qu'il y a de vrai dans cette sottise accusation, je leur réponds volontiers que ceux qui l'ont reproduite ont été trompés et que ceux qui l'ont lancée ont menti.

» EMMANUEL ARÈNE. »

M. Ernest Judet, de la *France*, a répliqué à ce démenti par la publication d'une brochure dans laquelle se trouvent des documents qui confirment ce qu'il a avancé.

M. Emmanuel Arène, dans une lettre publiée dans le *Pays*, conteste la valeur de ces documents et l'origine des sources où ils ont été puisés.

M. Ernest Judet, après avoir pris connaissance de cette note, a aussitôt adressé à M. Emmanuel Arène la lettre que voici :

« Monsieur,

« J'ai formulé contre vous et votre collègue M. Peraldi des accusations précises. Vous vous êtes borné à leur opposer un démenti imprudent.

« J'ai déclaré que j'étais en mesure de fournir des preuves et j'ai proposé de les soumettre à un jury d'honneur.

« Vous avez repoussé cette proposition.

« J'ai constaté que votre refus ne donnait satisfaction ni à votre honneur ni à la vérité.

« Vous vous êtes tu.

« J'ai mis les preuves sous les yeux du public ; cette divulgation vous décide à parler ; la fierté de vos amis vous impose sans doute une explication que le souci de votre propre dignité réclamait depuis longtemps déjà.

« Vous pouviez faire plus de cas des documents que j'ai relevés pour votre confusion ; vous les redoutiez assez naguère, lorsque vous entrepreniez une série de démarches étranges et de négociations inavouables pour me réduire au silence ; avec quel concours et par quels intermédiaires ! Je le sais et pourrais le dire.

« Votre essai de justification est inexact comme vos démentis.

« Je n'ai pas seulement produit une lettre d'un ancien comptable de la Compagnie Morelli, mais encore un extrait des livres qui vous concernent, vous et M. Peraldi, sans oublier une lettre recommandée à M. Peraldi, dont vous vous êtes porté caution solidaire.

« Vous semblez croire que la moralité de M. Morelli est seule en jeu ; c'est la vôtre, monsieur, qui est en cause ; je regrette d'avoir à vous le rappeler.

« Le débat n'est pas d'ailleurs entre M. Morelli et son ancien agent ; il est entre l'opinion publique et vous.

« Vous menacez de poursuites judiciaires (sans doute devant des tribunaux corses et des magistrats comme M. Bissaud) M. Semeriva, qui s'est borné à réunir ses souvenirs et à citer des faits.

« Ce sont les faits qui vous accusent et non celui qui en témoigne. Pour en vérifier l'exactitude, il est superflu de recourir aux tribunaux.

« Il suffit d'ouvrir les livres et de consulter les registres de la Compagnie insulaire. M. Morelli est au moins votre ami ; vous êtes le premier intéressé à obtenir de lui qu'il mette ces documents à la disposition d'un jury d'honneur. Tout autre procédure serait désormais considérée comme une reculade et un aveu.

« Quant à l'affaire des chemins de fer départementaux, sur laquelle vous équivoquez, je n'ai jamais pris, comme vous l'affirmez, l'engagement d'en publier la preuve par documents. J'ai dit au contraire que cette preuve résulte de témoignages que j'invoquerai devant un jury d'honneur.

« Ce jury d'honneur, encore une fois, êtes-vous prêt à l'accepter ?

» Je vous salue. ERNEST JUDET. »

M. Arène réplique en publiant dans *Paris* la dépêche suivante de M. Santamaria, secrétaire du conseil de surveillance de la société Morelli, en date de Marseille, 2 juin :

« Le conseil de surveillance de la Compagnie insulaire Morelli déclare que les livres de ladite Compagnie ne portent aucunes sommes ni allocations versées ou comptées aux députés Arène et Peraldi, lesquels n'y figurent à aucun titre. »

M. Judet, l'accusateur des députés Arène et Peraldi, écrivait en dernier lieu à M. Arène la lettre suivante, reproduite dans l'*Intransigeant* :

« Monsieur,

« La crainte des jurys d'honneur est le commencement des remords : votre antipathie persistante pour la seule procédure qui puisse établir le caractère de vos relations avec la Compagnie insulaire est un aveu maladroit.

« Vous comptiez que la Chambre vous permettrait de lire à la tribune des certificats de moralité décernés par M. Morelli : elle a jugé qu'une question de fait ne peut être tranchée par le télégramme d'un associé complaisant et le satisfecit d'un intéressé.

« L'accusation conserve sa précision : vous n'arriverez pas à l'embrouiller. M. Charles Laurent n'a point qualité pour vous

absoudre ; le procès dont vous menacez ceux qui vous attaquent n'est qu'une nouvelle forme de l'escamotage qui semble le dernier mot de votre défense.

« Votre avocat officieux prétend qu'un jury d'honneur a le tort d'être un « tribunal temporaire dépourvu d'autorité permanente et incapable de faire suivre sa décision d'une sanction pénale quelconque. »

« Des cas analogues au vôtre sont heureusement assez rares pour qu'il soit inutile de constituer une magistrature perpétuelle à l'usage des députés concussionnaires. Quant à la sanction, c'est l'opinion publique qui est chargée de la donner.

« Que vos accusateurs soient absous ou condamnés par les tribunaux ordinaires, le problème ne restera pas moins posé. Si votre conscience s'accorde avec cette lamentable incertitude, il est impossible que le Parlement la supporte et que vos électeurs se contentent d'une fin de non recevoir.

» Je vous salue.

» ERNEST JUDET. »

Cette lettre, terrible dans sa froide conclusion, a provoqué de la part de M. Emmanuel Arène la réponse suivante que nous trouvons dans le *Paris* :

« Monsieur,

« On me rendra cette justice que j'ai observé, jusqu'au bout, à votre égard, le respect que doit ressentir tout honnête homme pour l'ignorant d'honneur qui recommence une polémique au lendemain d'une rencontre.

« Vous avez lancé contre moi des accusations que je relève devant la seule juridiction dont un homme tel que vous soit justiciable : je vous traîne, par les oreilles, devant les tribunaux, et voici qu'à cette seule annonce vous vous mettez à trembler !

« Vous êtes bien l'homme, monsieur, que j'avais pu juger sur le terrain, lâche, blême de peur, faisant implorer de moi, votre adversaire, la faveur de conserver un cache-ventre « pour que votre pantalon ne tombât pas », et le conservant sur mon autorisation que je n'hésitai pas à accorder, tellement votre attitude me faisait pitié ; vous êtes bien l'homme que j'ai pu apprécier le lendemain, recommençant à m'insulter avant que ma blessure — car, n'étant pas blindé, j'avais été blessé — ne fût guérie !

« Je vous retrouve pareil à deux mois de distance, Monsieur. Les tribunaux vont juger entre nous. Nous sommes sur un terrain différent, mais la même peur vous reprend, et vous redemandez à garder votre ceinture.

« Cette fois, Monsieur, il va vous falloir la quitter, et votre pantalon tombera s'il veut.

« Vous terminez votre lettre en me saluant. Une politesse en vaut une autre : je vous crache au visage.

» EMMANUEL ARÈNE. »

C'est de l'épilepsie.

M. Judet parle de concussion.

Et M. Arène répond : cache-ventre !

Et l'on entend les mots : lâche ! voleur ! vendu ! escamoteur ! — je vous traîne par les oreilles ! — je vous crache au visage !

Ah ! mais ! qui est-ce qui disait que ces messieurs n'étaient pas de parfaits républicains ?

Tout y est : la fraternité, l'intégrité, voire même ces formes athéniennes dont parlait M. Gambetta un jour qu'il avait oublié son entourage.

ÉTRANGER

AMÉRIQUE. — De l'autre côté de l'Atlantique, la République n'est pas plus pure que la nôtre ; les actes de pression électorale, de partialité et de corruption de nos fonctionnaires sont jeux d'enfants comparés aux méfaits des politiciens d'Amérique.

Grant, le président deux fois élu, le général vainqueur du Sud, est compromis dans une faillite honteuse. Il s'était mis à la tête d'une maison de banque qui a fait une banqueroute de 40 millions de dollars (50 millions de francs). « Je veux, écrivait-il, que Ward (son associé) tire de notre maison tout le profit que peuvent valoir mon nom et mon influence. » La magie du nom de Grant était considérable et les millions affluaient à la caisse.

Pendant plus d'un an, dit le *Courrier des États-Unis*, la maison, montée sur un pied de dépenses colossales, a reçu non avec des

naïsses ? Ces beaux messieurs-là disent tant de mal les uns des autres, que, ma fine, on ne sait plus qui est le bon... Ce qui est bien sûr, ça, c'est que toutes ces « volations » ça prend tout le temps du pauvre monde, et vide sa bourse au cabaret.

En écoutant ce raisonnement de la bûcheronne, je pris un air sérieux.

— Germaine, lui dis-je gravement, voter est pourtant un devoir que doit remplir tout honnête citoyen.

Elle demeura pensive ; puis, subitement, levant la tête :

— Je ne dis pas non ; mais faudrait bien choisir. Les hommes, voyez-vous, ça n'aime que les petits verres, et ils votent pour qui en donne. Ah ! c'est bien le cas de dire, monsieur Trévère, que c'est le plus gros tonneau qui s'en va à Paris...

« C'est pas souvent le meilleur, allez !... »

Elle parlait sans malice ; cependant, l'idée du gros tonneau, roulant vers la capitale, me fit sourire.

Germaine me quitta, me gratifiant de sa plus belle révérence, et se demandant toujours avec anxiété :

— Mais qui donc est le bon ?... faudrait savoir...

Et, devant son indécision, je sentis tout à coup le sourire s'effacer de mes lèvres.

— Ah ! chère France, murmurai-je avec un profond soupir, chère France, te voilà entre les mains

du peuple souverain ! Que fera-t-il de toi, mon pauvre pays ? Qu'est-ce que le peuple souverain, sinon une minorité d'esprits d'élite et une immense majorité d'ignorants et d'ambitieux ? Et pourtant, la main avinée qui dépose, en tremblant, un bulletin dans l'urne, égale la main de l'honnête homme. Dans la balance électorale, cerveau intelligent et cerveau insensé ont tous deux poids égal.

« Ainsi, ajoutai-je, le suffrage universel, cette loi d'égalité, cette loi qui serait si conforme à l'Évangile, si tous les hommes étaient justes et bons, intelligents et instruits, se trouve faussée par les passions humaines.

Le dimanche suivant, tout était en fête aux Platanes. Le drapeau tricolore flottait au sommet de la mairie ; les pompiers, le casque brillant sur la tête, le fusil sur l'épaule, emboîtaient le pas à la suite de l'unique tambour. Celui-ci, droit et superbe dans son uniforme, les baguettes entre ses doigts agiles, faisait entendre des roulements continus, qui remplissaient d'ardeur les gamins du village.

À droite, sur la place, la cloche, de sa voix aérienne, appelait les fidèles. Tous, en groupes et recueillis, entraient à l'église. Lucienne, accompagnant les deux enfants, gravissait les hautes marches du perron de granit.

Au passage, Marthe attachait sur moi son beau regard candide.

— Si mon père est élu, me dit-elle avec émo-

tion, priez pour qu'il protège la cause sainte.

Sur la gauche, à l'auberge du Lion-d'Or, le vin coulait à flots. Les chants se mêlaient au bruit des disputes. Au milieu des cris, de la fumée et du choc des verres, Félicien Delville allait et venait d'une table à l'autre, donnant des conseils relatifs à l'élection, et trinquant avec les rustiques.

À l'église, les chrétiens priaient avec fervour ; les officiants se donnaient le baiser de paix ; tous les cœurs battaient sous la douce influence de l'amour fraternel.

À l'auberge, les buveurs, les yeux injectés de sang et la face cramoisie, s'injuriaient, et se menaçaient du poing.

À l'église, la mendicante s'approchait de la Table Sainte. Elle s'agenouillait à côté de la châtelaine. Toutes deux étaient égales devant le Dieu du ciel, et soumises au même maître, filles du même Père.

À l'auberge, les démagogues insultaient toute supériorité.

Et moi, tout songeur, je disais :

— Mais, où donc se trouvent l'amour, l'ordre et la justice, si ce n'est dans la maison de Dieu ? Ah ! qui aime le peuple ?... Est-ce le prêtre, le bénissant et lui montrant le ciel, où l'agent politique, lui arrachant son unique bien : la Foi et l'immortelle Espérance ?

» L'église, c'est le port de salut.

» L'auberge, c'est le gouffre où s'engloutissent les croyances et le pain de la famille. »

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

affaires productives, mais par des emprunts dont les uns couvraient les autres; ces emprunts, objets d'une spéculation éhontée, rapportaient jusqu'à vingt pour cent par mois. La divulgation des lettres du général Grant, dit l'Evening-Post, de New-York, « est une calamité nationale, pire qu'une guerre civile, une bataille perdue contre l'ennemi. Elles ont nous sommes descendus. »

La République, disait M. Thiers, finit dans le sang ou l'imbécillité; elle finit aussi dans la boue.

REVUE FINANCIÈRE.

Depuis la dernière liquidation, la Bourse est restée dans une stagnation complète; le manque d'affaires est dû à l'hésitation des spéculateurs qui attendent, et voient un peu venir avant de prendre leurs positions. Malgré tout, la Bourse est ferme et bien tenue et certainement sans la baisse survenue pendant le courant de la semaine, sur l'Égypte et les fonds turcs, le mouvement de hausse se serait encore plus accentué.

La Banque de France s'est maintenue toute la semaine entre 3,150 et 3,165, son bilan est aussi favorable que le précédent.

Le Crédit Foncier est recherché, sa situation s'améliore de jour en jour et les garanties avec lesquelles il traite les opérations immobilières inspirent au public une confiance entière. Comme nous le disions donc, le Crédit Foncier est le premier à profiter de l'amélioration générale du marché.

Les Obligations Foncières Communales sont au complet l'objet d'un marché très-actif, l'argent libre se porte sur ces obligations. En courant obligations, les obligations 1/2 Ouest Algérien donnent lieu à de nombreuses demandes. Nous le constatons avec autant de plaisir que ce titre a été émis par la Société Générale à laquelle nous n'avons jamais ménagé nos critiques.

L'obligation Ouest Algérien qui se négocie à 430 francs, donne un revenu net de 4.70 0/0, sans compter la prime résultant du remboursement à 500 fr. Ce titre qui porte la garantie de l'État est donc recommandable au premier chef, il offre en outre un avantage réel sur les obligations similaires.

Ainsi, avec 3,450 fr. on peut acheter dix obligations 3 0/0 à 345 (cours moyen des dernières séances), l'intérêt sera de 150 fr. Avec la même somme de 3,450 vous aurez 8 obligations Ouest Algérien à 432, ce qui donnera 163 fr. d'intérêt. L'arbitrage est donc tout indiquée.

La Banque de Paris n'a eu que peu de variations entre 870 et 875. Le Crédit Industriel et Commercial est à 675.

Le Comptoir d'Escompte oscille entre 950 et 960. Ces deux dernières sociétés sont chargées des opérations de conversion de la Dette Tunisienne.

La Banque d'Escompte est à 547.50, elle profitera d'ici peu de la hausse constante de l'Italien et de celle des Chemins méridionaux et il est probable que dans le courant du mois elle s'inscrit à un cours plus élevé.

Le Suez a été très-mouvementé à la suite de son assemblée générale, il varie entre 2,055 et 2,075 dernier cours.

La Banque Ottomane se défend de 657 à 660. La Société Générale est à 477.50, elle prépare en ce moment son émission des Obligations Chemins de Zafra à Huelva, nous en reparlerons.

Le Crédit Lyonnais est resté immobile à 567.50. Hier nous avons dit que la Compagnie Transatlantique aurait beaucoup de mal à distribuer un dividende de 20 fr. par action. La Compagnie cherche d'ailleurs à diminuer dans ses comptes des embarras très-réels. Jamais, depuis quatre ans, elle n'avait eu à enregistrer des crédits aussi élevés dans les comptes de ses agents et correspondants; généralement le solde du 31 décembre flottait entre 5 et 600,000 fr. au 31 décembre 1883, ce compte est créditeur de plus de 3 millions, même remarque pour les effets à payer et fournisseurs divers qui représentent ensemble plus de 5 millions.

Tout ceci peut conduire à rechercher si les réserves diverses qui figurent au passif du bilan pour 14 millions et demi et dont la libre disposition a été (par modification des statuts) laissée au conseil d'administration, ne sont pas appelés à supporter la plus grande partie des embarras présents et futurs et à pris un rôle peut-être un peu hardi dans l'équilibre des bilans.

Le Nord cote 1,742.50, le Lyon s'inscrit à 1,233.75, l'Orléans fait 1,308.75; le Midi, qui détache au 1^{er} juillet un coupon de 25 fr., est à 1,210; l'Est s'échange à 770; l'Ouest est ferme à 817.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La Chambre vient de renvoyer à la commission du budget une pétition de nombreux habitants de Maine-et-Loire, qui demandent que la fabrication des vins artificiels soit frappée d'un droit assez élevé pour éviter la concurrence faite à la culture de la vigne.

Cette année, des voyages d'étude sont organisés par l'administration en faveur des jeunes gens sortant des écoles normales munis du brevet supérieur. Chaque directeur d'école normale signalera au ministre l'élève le plus méritant.

Alerte, pêcheurs!

Le 16 courant, à minuit précis, vous pourrez jeter votre ligne à l'eau, et le poisson que vous retirerez vous sera légalement acquis.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur exécutera dans le Square du théâtre, dimanche prochain 15 juin, à 8 heures 1/4, les morceaux suivants :

Programme.

1. Le 71^e Régiment territorial, pas redoublé de M. C. Héard, lieutenant.
2. Les Dragons de Villars, fantaisie.
3. Le Chant du ciel, grande valse.
4. La Mulette, fantaisie.
5. Il Delirio, mazurka.

Le chef de musique, V. MEYER.

ANGERS.

M. Chevrollier a été élu, dimanche, conseiller municipal par 344 électeurs de la 3^e section Nord-Ouest.

Sur 830 électeurs inscrits, 500 ont pris part au vote.

M. Chevrollier, républicain opportuniste, a obtenu 344 voix. M. Barilier, socialiste, 77; M. Vincent, libéral (?), 70. Divers, 6.

M. Chevrollier a tous les bonheurs et tous les honneurs. Chef d'institution, il a cédé très-avantageusement pour lui son immeuble et sa clientèle; il est en retraite; il est officier d'académie, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire, conseiller municipal. Il ne lui manque que d'être député... opportuniste. Il le sera; il est digne de remplacer M. Maillé (Alexis).

(Union de l'Ouest.)

La procession générale du Saint-Sacrement, à Angers, se fera dimanche prochain 15 juin et suivra l'itinéraire habituel de la Cathédrale au reposoir du Tertre, où sera donnée la Bénédiction.

LA SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE A ORLÉANS.

Double succès, dimanche, au Concours musical d'Orléans, pour la Société chorale Sainte-Cécile d'Angers.

Elle a obtenu, en division supérieure, le prix d'exécution, couronne de vermeil, et le prix de lecture à vue, médaille de vermeil grand module.

TOURS.

La musique des Sapeurs-Pompiers de Tours, dirigée par M. Henri Lesecq, a pris part au concours musical d'Orléans, où elle avait à lutter contre l'harmonie de Chartres.

Cette vaillante musique s'est surpassée. Tous les premiers prix lui ont été décernés à l'unanimité, avec félicitations du jury, savoir: 4^e prix de lecture à vue; 4^e prix de soli; 4^e prix d'exécution.

L'accueil chaleureux et sympathique que la musique de Tours a rencontré à Orléans prouve, une fois de plus, combien le talent musical de cette Société est apprécié du public.

On nous apprend aussi que les différentes Sociétés musicales d'Indre-et-Loire qui ont concouru dimanche à Orléans et à Sablé, se sont également couvertes de lauriers.

On lit dans le Journal de l'Ouest :

« Nos lecteurs se souviennent que le facétieux M. Faulcon, maire d'Ingrandes, inaugurant un pont dans l'arrondissement de Châtelleraut, s'écria un jour : Ce pont sera solide, car il est républicain. »

« L'Avenir nous avait déjà chanté cet air-là au sujet de l'inauguration du pont de Danleau, qui s'éleva ou plutôt qui s'élevait sur les bords fleuris qu'arrose le Clain, non loin de Vivône. On avait inauguré le pont de Danleau avec solennité; M. Martin... qui depuis, mais alors... s'était exhibé dans toute sa splendeur, avait-il dit, lui aussi : Ce pont sera solide, car il est républicain ? »

Nous ne savons. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le pont de Danleau est maintenant le bien nommé. Il y est; il est dans l'eau; il s'est écroulé en partie ou en totalité.

Un pont républicain ! Si c'était un présage !

Le Grand Prix de Paris.

Dimanche, à Longchamps, le Grand Prix de Paris a été encore gagné par un cheval français.

Little-Duck, appartenant à l'écurie de M. le baron de Soubeyran et de M. le duc de Castries, qui avait déjà gagné le Derby, est arrivé le premier.

C'est la première fois que la même écurie remporte deux années de suite les deux principaux prix courus sur les hippodromes français. On se souvient, en effet, que Frontin, le gagnant du Derby, et du Grand Prix de Paris, l'année dernière, appartenait à M. le baron de Soubeyran et à M. le duc de Castries.

Ces deux chevaux sont nés dans le département de la Vienne, à Champagné-Saint-Hilaire, au bars de M. Malapert.

Jusqu'à ce jour, les Anglais avaient gagné le grand-prix 10 fois et les Français 10 fois.

La victoire de Little-Duck nous donne de l'avance.

Il était trois heures et demie lorsque la cloche a annoncé le Grand prix. Huit chevaux se présentent au poteau et défilent dans les tribunes dans l'ordre suivant :

Kiss, Little-Duc, Fra-Diavolo, Brest, Silex, Sansonnet, Loch-Ranza, et The Lambkin.

Le départ est donné. De tous côtés on est debout, chacun suit de l'œil son favori, les mains se crispent sur la lorgnette. Enfin les voilà; ils passent comme une flèche au milieu des cris et des hurrahs. L'émotion est à son comble. C'est Little-Duck qui a gagné, battant de cinq longueurs le concurrent anglais, The Lambkin; Fra-Diavolo est troisième.

Jamais victoire n'a été saluée par des acclamations aussi unanimes.

Le jockey Cannon est, à sa rentrée au pesage, reçu par des applaudissements enthousiastes.

Little-Duck lui-même est entouré; c'est à qui le verra, le caressera. Chacun est heureux de la victoire remportée par une écurie française.

Le montant du prix est d'environ 140,000 francs.

DÉFIEZ-VOUS DES CHAMIGNONS.

Depuis quelques jours, les journaux signalent de nombreux cas d'empoisonnement occasionnés par les champignons.

Dans cette nombreuse classe de végétaux cryptogames, combien de vénénéux !... Tout le monde pourtant croit connaître les bons. Hélas ! chaque année, le nombre des victimes prouve le contraire.

Aussi défiez-vous plus que jamais des champignons.

CONSEILS ET RECETTES.

NOIX VERTES A L'EAU-DE-VIE

Prenez de belles noix avant que le bois ne soit formé, au moment où une aiguille peut encore le traverser. Enlevez la peau jusqu'à ce que le blanc qui forme coquille se trouve à découvert. Jetez les dans de l'eau où vous aurez mis un peu d'alun, et laissez-les baigner complètement afin qu'elles ne noircissent pas. Changez l'eau dès qu'elle se colore. Mettez-les ensuite dans un chaudron contenant de l'eau et quelques poignées de cendres de bois enfermées dans un linge, puis, lorsqu'elles ont bouilli quelque temps, replongez-les dans l'eau alunée que vous changerez de quart d'heure en quart d'heure trois ou quatre fois.

Mettez-les ensuite dans un sirop aromatisé à la cannelle et au girofle, laissez cuire, retirez et mettez égoutter sur un tamis pendant vingt-quatre heures, clarifiez le sirop et faites-le réduire. Mettez vos noix dans un bocal et versez dessus le sirop auquel vous ajoutez deux fois autant d'eau-de-vie.

HOMMAGE A LA PRESSE.

« Depuis 20 ans ma femme souffrait de la migraine, maux de tête, maux d'estomac, etc.; pendant ce temps, nous avons consulté des médecins célèbres, mais toujours sans résultat. Par bonheur, j'ai appris à connaître par un journal la valeur de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50; depuis qu'elle en prend, sa maladie a disparu, de sorte qu'aujourd'hui elle peut s'occuper de son ménage comme dans son jeune temps. »

JACQUILLARD, Ferme du Defoy. »

A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LECTEUR ! Si vous ne voulez pas être trompé en achetant les Pilules Suisses, exigez rigoureusement sur la boîte la croix blanche sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 8 Juin 1884.

Versements de 169 déposants (36 nouveaux), 27,760 fr.
Remboursements, 13,544 fr. 50 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GROFFROY.

Sommaire du n° 480 (samedi 7 juin 1884) :

Orgueil et repentir, par Vassel de Fautereau. — Courrier des enfants : Les Français au Tonkin, par A. Brébion. — La vocation de Sulpice, par Jean Barancy. — Michel-Ange Buonarroti, par M. Nicolle. — Calendrier de Jeune Age : Saint Norbert, par Freund. — La Peinture, par Mélanie Burotte. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE : Prime. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 167. Arlequin, fabricant de constitutions, s. g. d. g. A l'exposition d'horticulture. Ils n'en veulent plus ! Plus de rage ! Le 24 mai 1871. Les variétés de républicains. Commandements du Maire républicain à ses conseillers municipaux.

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE ZAFRA A HUELVA

(ESPAGNE)

Capital 28,000,000 de fr. représenté par 56,000 actions de 500 fr. chacune

ÉMISSION DE

56,000 Obligations 3 0/0 de 500 francs

DE PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

Remboursables au pair en 90 ans par tirages semestriels à partir du 1^{er} juillet 1890

Rapportant un intérêt annuel de 15 francs

PAYABLE PAR SEMESTRES A PARIS, A MADRID ET A LONDRES

LES 1^{er} JANVIER ET 1^{er} JUILLET

La Compagnie prend à sa charge tous les impôts existants

L'émission actuelle est autorisée par Ordonnances Royales en date des 6 et 27 mai 1884

PRIX D'ÉMISSION : 266 FR. 25

JOUISSANCE DU 1^{er} JUILLET 1884

Payables comme suit, avec faculté d'escompte à 5 0/0 :

En souscrivant.	Fr. 50 »
A la répartition (du 20 au 25 juin 1884).	50 »
Du 10 au 15 juillet 1884.	50 »
Du 10 au 15 août 1884.	50 »
Du 10 au 15 septembre 1884.	66 25
	Fr. 266 25

L'intérêt de 15 francs par Obligation représente un revenu de 5.63 pour cent par an, sans compter la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le Samedi 14 Juin 1884

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le dévelop. du Commerce et de l'Industrie en France

Au siège social, 54, rue de Provence, à Paris

Dans tous ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses Agences en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

La Souscription sera ouverte en même temps à Madrid et à Londres.

Marché de Saumur du 7 Juin

Blé semence (l'h.)	50	130	
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	18	50	
Froment (l'h.)	77	18	
Halle, moyenn'	77	17	
Seigle	75	12	
Orge	65	12	
Avoine h. bar.	50	9	
Fèves	75	12	
Pois blancs	80	32	
rouges	80	26	
Colza	65	18	
Chenevis	50	18	
Farine, culas.	157	47	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{re} id.	100 à
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{re} id.	100 à
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{re} id.	90 à
Id. 1883, 2 ^e id.	80 à
La Vienne, 1883.	60 à 65
ROUGES (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1883	140 à
Id. 1883	140 à
Champigny, 1883	200 à
Id. 1883, 1 ^{re} id.	170 à
Id. 1883, 2 ^e id.	140 à
Id. 1883, 3 ^e id.	120 à
Varrains, 1883	120 à
Bourguell, 1883	150 à
Id. 1883, 1 ^{re} id.	100 à
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à
Id. 1883, 3 ^e id.	80 à
Restigné 1883	140 à
Id. 1883	135 à
Chlnon, 1883, 1 ^{re} id.	130 à
Id. 1883, 2 ^e id.	110 à
Id. 1883, 3 ^e id.	80 à
Id. 1883, 4 ^e id.	80 à

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr.; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8°, contenant 165 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur). 33, rue de Fleurus, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66). MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE) PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

FAVEUR SPÉCIALE ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr. AU LIEU DE 8 fr.



LANterne D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an. Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUFY, ALPHONSE.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 9 juin 1884, le sieur Dufy, Alphonse, ancien chapelier à Saumur, a été déclaré excusable.

Pour extrait :

Le Greffier, GAUTIER. (439)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884, BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A VENDRE Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Elève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoiries, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

CIDRE EXQUIS

20 fr.; pur jus, 35 fr.

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

M^o LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UN HOMME désire trouver une place comme domestique-jardinier ou comme garde particulier.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est

un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la FARINE MEXICAINE est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogram, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explica-

tive sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicier, rue d'Orléans. (443)



Saumur, imprimerie P. GODET.

MÉDAILLE D'ARGENT à NICE 1884 LA CIRE PARISIENNE

produit minéral breveté en tous pays, adopté par les Administrations civiles et militaires, remplace la cire d'abeilles dans toutes ses applications domestiques, commerciales et industrielles; — elle n'est pas falsifiée comme elle, par des matières nuisibles ou inutiles.

Elle donne, par son usage, une économie de 30 0/0 et par son prix de vente une économie de 25 0/0. Soit: une économie réelle de 55 0/0 sur les cires ordinaires. Elle donne un vernis brillant et uniforme sans modifier la nuance des bois les plus délicats. — L'encaustique faite avec la Cire Parisienne, de couleurs les plus variées, est supérieure à toutes les encaustiques connues. — Sa coloration est toujours fixe et inaltérable. — En Vente chez les Marchands de couleurs et Épiceries.

Concessionnaires exclusifs: M^{rs}. PEIGNIET-CHANGEUR & C^{ie} 3, Boulevard Magenta, PARIS



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUIN 1884.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	78 30	79 35	Est	760	760	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520 25	523
3 % amortissable	80 35	80 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1232 50	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	513 50	Est	363 75	364 75
3 % (nouveau)	107 15	107 10	Midi	1210	1210	— 1865, 4 %	524	524	Midi	374 50	374 50
4 1/2 %	107 15	107 10	Nord	1741 25	1747 50	— 1869, 3 %	409 75	409 75	Nord	378 50	380
4 1/2 % (nouveau)	108 20	108 20	Orléans	1307 50	1310	— 1871, 3 1/2 %	499 50	499 75	Orléans	374	375
Obligations du Trésor	515	515	Ouest	820	818 75	— 1873, 4 %	499 50	499 75	Ouest	374	375
Banque de France	5175	5180	Compagnie parisienne du Gaz	1495	1492 50	— 1875, 4 %	513	513	Paris-Lyon-Méditerranée	377	378
Société Générale	478 75	478 75	Canal de Suez	2065	2067 50	— 1876, 4 1/2 %	512 75	516 50	Paris-Bourbonnais	372	375
Comptoir d'escompte	965	965	C. gén. Transatlantique	506 25	507 50	Bons de liquid. Ville de Paris	322	320	Canal de Suez	573 75	570
Crédit Lyonnais	565	565				Obligations communales 1879	448	448			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1335				Obligat. foncières 1879 3 %	358 50	359 50			
Crédit mobilier	334	333 75				Obligat. foncières 1883 3 %	360	359			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)
9 — 16 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
3 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 36 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — omnibus.
9 — 37 — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours)
7 — 4 — express-poste.
10 — 24 —

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.
	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 19
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 28
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 02	2 11	5 8	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte
	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s.-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.
	matin.	soir.	soir.	matin.	soir.
Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50
Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28
Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55
Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50
Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42
Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24